

Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique CAFFA

Réunion d'information- 6 septembre 2023

Académie de Strasbourg

Ecole académique de la formation continue EAFC



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Véronique Darcy, adjointe à la directrice EAFC

Philippe Zimmermann, directeur adjoint INSPE

Contexte, textes de référence

- Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015
- Arrêté du 20 juillet 2015
- Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015
- Circulaire académique : avis d'ouverture à/c du 11 septembre 2023 au 9 octobre 2023 (inscriptions en ligne)

Ressources

- Page « CAFFA » sur le site académique (service de formation):
<https://www.ac-strasbourg.fr/certifications-enseignants-de-l-education-nationale-122111>
- Rapport de jury session 2023 en ligne sur cette même page

Les finalités de cette certification

- Un élément dans le parcours professionnel
- Une invitation, lors de la préparation à réfléchir aux pratiques professionnelles, à leur formalisation
- Un enrichissement du parcours professionnel, attesté par une certification

Le parcours de certification, les épreuves

- Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique :
 - un processus de certification sur deux années (pas obligatoirement consécutives)
 - une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Deux années (pas obligatoirement consécutives) pour la certification

- Année 1 : inscription, préparation de l'épreuve d'admissibilité
- Année 2 **pour les candidats admissibles** : inscription aux épreuves d'admission, préparation des épreuves d'admission
- Accompagnement proposé dans le cadre du programme académique de formation en co-construction INSPE/EAFC

Année 1 : admissibilité

- **Constitution d'un dossier** comportant un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) + rapports d'évaluation administrative et pédagogique
- Un entretien de 45 minutes avec le jury (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) à l'appui du dossier fourni par le candidat

Année 2 : admission (2 épreuves)

- **Une épreuve de pratique professionnelle au choix du candidat (analyse de pratique ou animation d'une action de formation) suivie d'un entretien**

**Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien*

- **Un mémoire professionnel (20-30 pages hors annexes) et sa soutenance.**
C'est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat et portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

**Durée : 45 minutes (dont 30 minutes d'entretien).*

Un référentiel de compétences professionnelles du formateur

Quatre domaines de compétences professionnelles :

- Penser, concevoir, élaborer
- Mettre en œuvre, animer
- Accompagner l'individu et le collectif
- Observer, analyser, évaluer

Calendrier

- dépôt du rapport d'activité (admissibilité) pour le 1^{er} décembre 2023
- dépôt du mémoire (admission) pour le 26 janvier 2024
- **épreuves pratiques (admission) : dates à prévoir avec les corps d'inspection**

Formations (pré-inscriptions ouvertes)

- admissibilité : 3h le 11/10/2023 après-midi
- rédaction et soutenance du mémoire : 2x3h le 18/10/2023 après-midi et le 29/11/2023 matin
- posture et gestes professionnels du formateur : 3h le 22/11/2023 après-midi



Le CAFFA est
d'éducation tit
conditions que
services dans

- [Décret 20](#)
- [Arrêté du](#)
- [Circulaire](#)

CONCOURS / MÉTIER / RH

L'information sur les
recrutements et concours de
l'Éducation nationale, la vie de
l'agent et l'accompagnement RH
de proximité.

RECRUTEMENT

AFFECTION ET ACCUEIL DES STAGIAIRES

CONCOURS >

CERTIFICATIONS >

L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE >

VIE DE L'AGENT

RH DE PROXIMITÉ

Présentation de l'EAFc

Formations disciplinaires du
second degré

Formations transversales du
second degré

Formations en ligne

Préparation aux concours
internes

certificat d'aptitude aux
fonctions de formateur
académique (CAFFA)

FORMATION DES